

MÉMOIRE D'APPUI

AGRANDISSEMENT DU PARC MARIN DU SAGUENAY-SAIN-T-LAURENT

TOURISME CHARLEVOIX, TOURISME CÔTE-NORD ET TOURISME SAGUENAY-LAC-
SAINT-JEAN

16 DÉCEMBRE 2024

Résumé du projet

Le projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent vise à contribuer à protéger une plus grande partie de son estuaire, rejoignant ainsi les régions administratives de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent tout en s'étendant plus largement sur la rive nord, incluant la Capitale-Nationale et la Côte-Nord. Le territoire proposé va de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François jusqu'à la pointe à Boisvert, dans la municipalité de Longue-Rive. L'agrandissement porterait la superficie totale du parc marin à 4 487 km², soit 3,6 fois sa superficie actuelle. En protégeant une plus vaste étendue de l'estuaire, l'agrandissement du parc marin a pour objectifs de rehausser la protection des bélugas, des rorquals et des zones côtières herbacées, valoriser les activités de découverte et d'éducation liées au fleuve de même qu'appuyer le développement d'une offre touristique durable associée au Saint-Laurent.

Qui sommes-nous?

Tourisme Charlevoix, Tourisme Côte-Nord et Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean sont des associations touristiques régionales (ATR) regroupant plusieurs centaines de membres et dont la mission est d'assurer la mise en valeur et le développement durable de leur destination. À titre de partenaires privilégiées du ministère du Tourisme et représentantes des divers intervenants touristiques des régions, les ATR jouent un rôle important de concertation et de catalyseur dans leur milieu. Elles interviennent dans trois secteurs, soit la promotion et la mise en marché, l'accueil, l'information et la signalisation touristique ainsi que le développement et la structuration de l'offre.

Un projet porteur

Le présent mémoire d'appui au projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent est déposé conjointement par les trois associations touristiques régionales susmentionnées.

Ce projet porteur contribue à la préservation du fleuve, des espèces marines et des écosystèmes fragiles tout en favorisant des expériences touristiques plus respectueuses de l'environnement. Appuyant d'emblée la mission de conservation essentielle du parc marin et en continuité avec nos objectifs de développement durable et de sensibilisation pour un tourisme plus responsable, nos trois organisations parlent d'une seule voix pour soutenir la protection accrue de cette ressource inestimable pour nos territoires.

Des retombées majeures

Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, mondialement reconnu pour l'observation des mammifères marins, représente un fleuron économique significatif et constitue le troisième produit d'exportation touristique internationale du Québec. L'élargissement de son aire protégée marque une initiative majeure visant à encadrer ce produit touristique tout en respectant la faune et les écosystèmes. Dans cette optique, le parc marin s'affirme comme un véritable gardien d'une expérience immersive et respectueuse de la nature.

Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, géré conjointement par les gouvernements du Québec et du Canada, est l'attrait de la région (Côte-Nord) le plus visité par la clientèle touristique. Près de 1,24 million de visites ont été enregistrées au parc marin pour l'année 2018-19, selon une [étude de TouriScope](#). Cette dernière indique que 42 % de la clientèle (519 000 visites) provient de l'extérieur du Québec. Le plus important contingent de visiteurs provient d'outre-mer (408 000). La taille moyenne d'un groupe est de 3,2 personnes. Pour 80 % des visiteurs, il s'agissait d'un voyage de trois nuitées ou plus à l'extérieur du domicile. Les retombées économiques évaluées par Parcs Canada sont de 96 millions de dollars générées par des dépenses touristiques de l'ordre de 158 millions de dollars en 2017. Ce sont des retombées majeures, voire indispensables, pour l'industrie touristique de nos régions.

Une acceptabilité sociale élevée

Le projet jouit également d'une acceptabilité sociale élevée. Les gestionnaires du projet ont mené des démarches rigoureuses, inclusives et transparentes, sondant la population et les partenaires lors de plusieurs événements de consultations publiques. Ces derniers ont permis de sonder l'opinion populaire tout en favorisant un dialogue ouvert. Ce processus participatif a permis de consolider l'acceptabilité sociale du projet.

Conclusion

Tourisme Charlevoix, Tourisme Côte-Nord et Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean se réjouissent de constater le renforcement de la protection de leur territoire grâce à ce projet. Nous réitérons par ailleurs notre engagement à collaborer étroitement avec les artisans de cette initiative ainsi qu'avec les autorités responsables du parc marin afin de contribuer à son rayonnement grâce à nos expertises en promotion touristique.



Mitchell Dion, directeur général

Tourisme Charlevoix



Julie Dubord, directrice générale

Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean



Joannie Francoeur-Côté, directrice générale

Tourisme Côte-Nord